

Un nouveau contrat stratégique pour la filière eau

Le nouveau contrat stratégique de la filière eau est désormais signé. Il s'intéresse à la résilience et à l'attractivité des territoires, la qualité de l'eau, la formation, la concurrence internationale et la sobriété de l'ensemble des entreprises.



La signature se sera fait attendre, mais c'est désormais chose faite : à l'occasion d'un déplacement des ministres de la Transition écologique et de l'Industrie pour le premier anniversaire du Plan eau, le nouveau contrat stratégique de la filière eau a été officialisé.

Après les différentes crises traversées depuis 2020, le Conseil national de l'industrie avait souhaité que de nouvelles orientations soient ajoutées à la première mouture signée en 2019. Initialement envisagé comme un avenant, c'est finalement un nouveau contrat qui a émergé des réflexions. Ce dernier est prévu pour la période 2024 à 2027 et se décline en cinq axes.

Le premier d'entre eux vise un accompagnement des collectivités à travers trois outils. « *Les élus sont un peu perdus dans la multiplicité des solutions, note Patrick Faisques, délégué permanent du Comité stratégique de la filière eau. Nous allons élaborer un guide pour les accompagner dans les solutions et mesures à mettre en œuvre avec les bonnes questions à se poser.* »

Un second outil vise la mise en valeur des engagements et investissements réalisés par un territoire.

« L'idée serait, au même titre que nous avons par exemple des pavillons bleus pour les eaux de baignade, de disposer d'un affichage reconnu par le grand public qui souligne la résilience en eau du territoire », détaille Patrick Faisques. Une étude sera lancée pour dégager les forces et faiblesses de la filière et des territoires en matière de résilience hydrique. Elle s'appuiera notamment sur les travaux à venir de France Stratégie concernant l'étude prospective des usages de l'eau.

Anticiper les évolutions réglementaires

Le second axe concerne la préservation de la qualité de la ressource en eau, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (Deru) révisée. Dans cette optique, une analyse coûts-bénéfices du texte européen mais également des solutions et des possibilités de financement sera lancée. De la même manière, un état de l'art en assainissement et des besoins d'innovation sera engagé en particulier vis-à-vis des micropolluants, de l'objectif de neutralité énergétique des stations d'épuration ou de la gestion des eaux pluviales. Autre piste de travail : la mise en œuvre de solutions de diagnostic de qualité de l'eau, notamment avec des approches de biosurveillance.

L'axe trois s'intéresse plus particulièrement à l'emploi et aux compétences des acteurs de la filière eau. Dans ce cadre, le programme d'accompagnement Accélérateur PME eau de Bpifrance est prolongé jusqu'en 2027 et élargi pour intégrer les acteurs de la filière dans leur diversité.

La question des tensions sur certains métiers, de l'attractivité et du renouvellement des savoir-faire sera également examinée. Une étude sur l'emploi et les compétences a effectivement montré que la filière aurait besoin de recruter près de 13 000 équivalents temps plein durant la période 2020 à 2025. Et le plus grand besoin (7 100 ETP) est lié à des départs à la retraite. « *La sécheresse a également provoqué sur les territoires de nouvelles demandes* », souligne Patrick Faisques.

Accompagner la sobriété hydrique

" Les PME sont un peu perdues face à ces enjeux "

Patrick Faisques, Comité stratégique de la filière eau

Le quatrième axe s'adresse à l'ensemble des entreprises des différentes filières pour les aider dans leur démarche de sobriété. « *Les grandes entreprises ont bien intégré les questions liées à l'eau, mais les PME sont un peu perdues face à ces enjeux*, constate Patrick

Faisques. *Parfois, la quantité d'eau consommée par rapport au volume prélevé n'est pas connue.* » La filière met à disposition des entreprises un guide d'appropriation des démarches et des bonnes questions à se poser avant de se lancer dans une démarche de réduction des consommations. Des retours d'expérience seront également partagés.

Autre point à noter : des travaux seront lancés sur la notion d'empreinte eau sur la durée du contrat. « *Cela va devenir un élément de compétition de l'industrie française par rapport aux autres industries, souligne le délégué permanent du Comité stratégique de la filière eau. Ce que nous constatons à l'étranger, c'est que nous commençons à avoir des acteurs qui par la méthode, les outils, essayent de tordre la manière de compter les litres d'eau utilisés pour favoriser leur industrie. »*

Le dernier axe cible le développement à l'international des entreprises de l'eau. « *Un premier axe vise à ce que nous ayons au niveau de tous les acteurs, de l'écosystème, le même langage sur les savoir-faire français et le réaffirmer* », développe Patrick Faisques. Les acteurs vont également mener des actions pour sensibiliser les décideurs étrangers au savoir-faire français (notamment dans le cadre de formations). Un accompagnement pour rendre plus accessible les outils de financement à l'export sera également proposé.



Dorothée Laperche, journaliste
Cheffe de rubrique eau / santé environnement

Publié le 22/03/2024 - Actu Environnement